



ASSOCIATION TIMOUN D'HAÏTI BULLETIN DE DON – ANNÉE 2023

☐ Mme/Mlle ☐ M. (Nom et Prénom)

Adresse :

Code postal : Ville : ☎

Courriel : @.....

☐ Adhère(nt) à l'association* : 10 € (étudiant) / 20 € (individuel) / 30 € (couple)

☐ S'engage(nt) à soutenir régulièrement les actions de l'association en Haïti avec
un don mensuel trimestriel / semestriel / annuel / de €

(si vous souhaitez mettre en place un prélèvement automatique sur votre compte, nous vous communiquerons le numéro IBAN)

☐ Effectue(nt) un don ponctuel* de €, pour soutenir les actions
de l'association en Haïti.

Date

Signature

* barrer les mentions inutiles

Avec 150 €, je finance l'année scolaire d'un élève



Un an de cantine :

= **100 €** par enfant.



Un kit scolaire

= **30 €** par enfant (contenu adapté
aux besoins de chaque classe)



L'uniforme scolaire

= **20 €** par enfant

Les dons à Timoun d'Haïti, association reconnue d'intérêt général, donnent droit à une réduction d'impôt dans les limites prévues par la loi (sur 100 € de don, 66 € sont déductibles de votre impôt sur le revenu).

Les dons sont destinés au soutien de nos actions sur place. Vous pouvez également vous engager aux côtés de l'association en devenant membre. La cotisation permet à l'association de fonctionner.

Cotisation et don peuvent être réglés avec un seul chèque mais sont enregistrés indépendamment.

Les deux donnent droit à la réduction fiscale.

Timoun d'Haïti En Haïti depuis 1995

Siège social : 13 rue de l'Épinette - 59491 VILLENEUVE D'ASCQ

Tel. 06 60 89 80 05 contact@timounhaiti.org

Correspondant pour le sud : Francis Ghélardi - Chemin des Faysses - 84750 VIENS

Tel. 06 11 81 28 25 timounhaiti.sud@orange.fr